
Séance ordinaire du mardi 1 ^{er} septembre 2015	
----------------------------------------------------------	--

Motion pour une conservation maximale des vestiges du Village des Tanneries

Attendu que dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, des vestiges de l'ancien Village des Tanneries (nord-ouest du quartier Saint-Henri) ont été découverts avec surprise à la mi-juillet 2015;

Attendu que le Village des Tanneries marque les origines du quartier Saint-Henri (avant 1685) et que les vestiges retrouvés présentent les fondations de constructions du 18^e et du 19^e siècle;

Attendu que ce chantier archéologique serait l'un des plus vastes chantiers archéologiques au Québec;

Attendu que les membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest ont pu visiter ce chantier archéologique le 30 août 2015;

Attendu que le projet actuel du ministère des Transports du Québec prévoit à cet endroit un collecteur d'eaux usées et la jonction du boulevard Pullman aux rues Saint-Jacques et Saint-Rémi;

Attendu qu'en termes de valorisation de ces vestiges, il ne serait prévu à ce jour que la préservation d'artefacts à la réserve d'archéologie du Québec et une numérisation en trois dimensions du site;

Attendu que la Ville de Montréal, fière de ses origines, organise activement actuellement la commémoration de son 375^e anniversaire;

Attendu que la Ville de Montréal n'a pas encore exprimé officiellement de point de vue suite à la découverte de ces vestiges;

Attendu que les fouilles archéologiques devraient se terminer fin septembre 2015;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

Et appuyé du maire Benoit Dorais et des conseillers Craig Sauvé et Alain Vaillancourt.

ET RÉSOLU :

De demander à la Ville de Montréal d'interpeler le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Transports afin de considérer la possibilité de modifier le projet Turcot actuel dans le but de conserver un maximum de vestiges découverts afin qu'ils puissent être conservés, mis en valeur et accessibles au public;

D'envoyer copie de cette résolution à la ministre de la Culture et des Communications, au ministre des Transports ainsi qu'à la députée de Saint-Henri–Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09